

3

Echanges de pratiques : Prescription des TNS

16 décembre 2025

Lieu : **en distanciel**

Durée : **1h30**

Horaires : **de 14h à 15h30**

Nombre de participants* : **2 mini et 20 maxi**

Tarif** : **session gratuite (soutien à la mise en pratique)**

Présentation

Depuis le 01 janvier 2016, les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les sages-femmes, les chirurgiens-dentistes et les médecins du travail peuvent prescrire des substituts nicotiniques. Selon les recommandations de la HAS, les substituts nicotiniques sont des traitements de première intention dans le sevrage tabagique. Ils permettent de soulager les symptômes du sevrage, réduire l'envie de fumer, prévenir les rechutes et augmentent l'abstinence à 6 mois de 50 à 70%. En participant à la formation des professionnels de santé, la SRAE Addictologie contribue à la mise en œuvre du plan Priorité Prévention et au Programme National de Lutte contre le Tabac.

Public cible

- Participants des formations de notre catalogue "Prescription des TNS" des années précédentes
- Accès possible aux professionnels formés par un autre organisme

Prérequis

- Être formé à la prescription des TNS

Moyens et méthodes pédagogiques

- Analyse des attentes et niveau de pratique
- Echanges d'expériences, réflexion sur les pratiques
- Apports des participants de situation(s) rencontrée(s)

Objectif(s)

- Partager son expérience
- Lever les freins et identifier les leviers possibles
- Recevoir des compléments d'informations

Compétences visées

- Analyser sa pratique

* Une régulation du nombre de participants par structure pourra être appliquée en cas de forte demande

** Frais de participation (repas, logistique), les frais de déplacements restent à la charge des participants